

En 2002, les déchets organiques compostables représentaient en moyenne le quart du contenu des poubelles des ménages suisses. Ce constat reste valable pour le canton de Neuchâtel. Afin d'améliorer la situation, deux études ont été menées: tout d'abord sur les aspects de la gestion des déchets organiques des communes qu'il y avait lieu de corriger, puis sur les différentes solutions applicables à l'ensemble du canton. Après évaluation des scénarios proposés, un concept de gestion régionale a été retenu. Cette approche présente, entre autres avantages: le maintien des installations de compostage existantes, la réalisation d'installations de méthanisation agricole, la production locale d'énergie verte, la limitation des transports de ces déchets.

## Les déchets organiques des communes neuchâtoises font l'objet d'une planification cantonale

En 2007, l'élaboration du nouveau Plan cantonal de gestion des déchets a mis en évidence le besoin d'améliorer la valorisation des déchets organiques. Quant au Plan, les principaux objectifs fixés sont la mise en place de filières permettant de traiter des quantités de déchets organiques plus importantes qu'actuellement ainsi que leur valorisation énergétique, mode de traitement encore inexistant dans le canton.

Une première étude a permis d'établir un bilan précis de la situation de chaque commune pour la prise en charge globale de ces déchets: types de collecte organisée ou de traitement proposé, information distribuée, ...

Sur la base de la première, une seconde étude a élaboré un concept de gestion pour l'ensemble du territoire cantonal. Présentant d'abord une estimation du gisement potentiel de déchets organiques issus de secteurs autres qu'agricole et les différents modes de traitement existants, elle détaille plusieurs scénarios selon des critères environnementaux, énergétiques, économiques et de faisabilité. Au final, un concept de gestion régionale des déchets organiques a été adopté par les instances politiques. Il permet de maintenir les installations de traitement

en activité (compostage), de limiter les transports, de réaliser des installations de méthanisation assurant une production d'électricité et de chaleur.

Le territoire cantonal a été subdivisé en cinq régions en fonction de sa partition topographique. Quatre projets d'installations de méthanisation agricole sont à l'étude ou en phase de concrétisation, chacun localisé dans une région différente. La méthanisation et le compostage étant des activités complémentaires, une collaboration entre installations de méthanisation projetées et installations de compostage en activité se met en place dans les zones où elles sont présentes. Ainsi, tous les déchets des collectes communales pourront être traités de manière optimum: les déchets humides seront d'abord méthanisés, puis compostés, et les déchets ligneux uniquement compostés. Le recours actuel de certaines régions à une filière d'exportation vers une installation de traitement hors canton sera maintenue, au moins à moyen terme.

La nécessité de garantir la prise en charge de tous les déchets organiques des communes, en tout temps, à un prix concurrentiel et de manière durable, a amené les exploitants d'installations de traitement existantes et en pro-

jet ainsi qu'un transporteur spécialisé à se regrouper dans un réseau, le Réseau "Biomasse" Neuchâtois (RBN). En plus de créer des synergies entre les installations et de favoriser les collaborations régionales, il vise à optimiser les aspects logistiques, à élaborer un concept de communication unique et à faciliter les échanges d'expériences.

La relative complexité du cadre légal régissant la réalisation des installations de méthanisation agricole et le nombre élevé d'acteurs concernés par la gestion des déchets organiques, appliquée à l'échelle du canton, ont conduit à la création d'un comité cantonal de coordination qui regroupe les exploitants d'installations de traitement, les représentants des communes et des services de l'Etat concernés.

Il a pour tâche d'assurer durablement et aux meilleures conditions la valorisation des déchets organiques des communes, tout en respectant des conditions économiques assurant la viabilité des infrastructures privées de traitement.

*Micheline Duruz, resp. gestion déchets  
Service de l'énergie et de l'environnement,  
micheline.duruz@ne.ch  
www.ne.ch/sene*



*La méthanisation (à gauche, ferme des Saugealles, VD) et le compostage (à droite, andains, Val-de-Ruz) étant des activités complémentaires pour la valorisation des déchets organiques, le canton de Neuchâtel vise à assurer une bonne planification de ces modes de traitement.*